

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1169

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

12 mai 1994 - n° 1169
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

La grenouille qui réussit à se faire aussi grosse que le bœuf

Le capitalisme financier et la société entretiennent des rapports nouveaux. La fantastique distorsion vécue en 1993 entre les plus-values boursières et l'extension du chômage n'était pas accidentelle. Si dans les partis de gauche resurgissent des propositions et des initiatives demandant une plus forte imposition des grandes fortunes, ce n'est pas par réflexe simpliste de partageux. Si les responsables politiques des pays financièrement les plus forts, les membres du G10 dont la Suisse fait partie, se réunissent pour mettre au point en commun une politique capable de mieux maîtriser les produits dérivés, ils ne se battent pas, fantasmant, contre des moulins à vent. Le risque d'une société duale, d'enrichissement et de pauvreté, est bien réel.

Trois réactions nécessaires.

Il faut contester l'idée qu'il ne s'agit que d'un jeu d'argent à somme nulle, où les gagnants ramassent la mise des perdants. L'image du capitalisme-casino est suggestive, elle ne couvre pas l'exacte réalité. Lorsqu'une monnaie est ébranlée à la hausse ou à la baisse au-delà des corrections justifiées par les données économiques, le consommateur ou l'exportateur en supporte réellement les conséquences. Et pourtant, eux ne jouent pas. Même remarque pour les variations du loyer de l'argent: locataires ou emprunteurs, selon les circonstances, passent à la caisse.

La deuxième réaction devrait venir des entreprises elles-mêmes. Elles recourent au marché des capitaux pour assurer le financement de leur but social. Elles ne sont pas faites pour émettre des papier-valeurs, destinés à alimenter le jeu spéculatif. Leur finalité est non seulement la production, mais la création d'une communauté d'entreprise. On attendrait des responsables, dont tant se gargarisent de déréglementation, qu'ils disent cela aussi.

Reste enfin la question, fiscale, de la répartition des bénéfices engrangés.

Quand on observe les résultats des entreprises, de celles qui prospèrent, on ne peut qu'être frappé par l'importance de leurs provisions, de leurs ré-

serve, de leur trésor de guerre, dont la gestion à court terme alimente les bénéfiques et qui servent, quand passe la bonne occasion, à financer l'expansion par rachat ou OPA. C'est moins de la moitié du bénéfice qui est distribué. Il a l'inconvénient d'être imposé dans l'entreprise et chez l'actionnaire. En revanche, le renforcement des réserves de l'entreprise quand il est enregistré par une hausse de la cotation du titre constitue en Suisse une enrichissement non imposable, même s'il y a une revente des titres et prise de bénéfice par l'actionnaire.

L'intérêt de celui qui dispose de liquidités, même empruntées, est de jouer sur la plus-value et non sur la distribution de dividende. Un très grand nombre de fonds de placements reposent sur ce principe.

Si 10 millions rapportent un intérêt entièrement absorbé, hypothèse, par l'impôt sur le revenu et la fortune, mais qu'ils sont portés à 11 millions par enregistrement d'une plus-value, il est loisible au bénéficiaire de disposer du million, sans entraver le capital et sans contribution fiscale.

L'impôt sur la fortune, remis à l'ordre du jour, est dans la théorie fiscale souvent contesté, car la fortune est considérée comme un revenu épargné; on croit déceler une double imposition, sur l'acquisition de ce revenu, puis sur sa mise en réserve. Mais cette théorie n'est plus valable lorsque la fortune en tant que fortune augmente par sa dynamique propre, s'autoalimente. La grenouille ne force plus sa nature, elle gonfle sans efforts.

Dans une société à deux vitesses, où les marchés financiers prennent une place si prépondérante, le contrôle des effets internationaux de leur spéculation et l'imposition correcte des plus-values, quelles qu'elles soient, est plus que jamais d'actualité. Techniquement les solutions possibles: imposition des plus-values à l'échelle nationale ou, à défaut et en l'attente, un impôt cantonal renforcé sur les grandes fortunes. Mais la question n'est pas fiscale; elle touche plus profondément à l'équilibre de la société.

AG